

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 14 Décembre 2020

Question n°4

Autorisation de signature de la convention pour l'année 2021 avec ACE

L'an deux mille vingt, le **14 Décembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 2 Décembre 2020.

11 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : François BRESSON, Eric BOILLETOT, Emile EHRET, Maxime BELTZUNG, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Serge MARLOT.

Avaient donné procuration : Yves TESTON à François BRESSON, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT.

Etaient Excusés : Michel GALMICHE, Eric PARROT, Jean-Luc ANDERHUEBER

Secrétaire de séance : Serge MARLOT

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	13

Vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Date de Convocation : 2 Décembre 2020

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,
VU la délibération n°10 du 28 Février 2019 définissant le Plan Local de Prévention 2019-2021,
VU la délibération n°7 du 20 Janvier 2020 définissant les conditions de collecte des objets par ACE pour 2020,

Le SMICTOM propose un partenariat avec ACE depuis février 2019 pour la gestion de la ressourcerie de la déchèterie semi-mobile de Champagny.

Ainsi 15,7 tonnes ont été collectées entre Janvier et Octobre 2020

Le coût prévisionnel 2020 est de 755 € à raison d'un jour de présence par semaine en hiver et 1,5 jour en été l'été.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2021 avec les mêmes modalités que celles de 2020.

Soit :

- Une présence sur la déchèterie semi-fixe de Champagny les mercredis et samedis selon les horaires suivants :

	MERCREDI	SAMEDI
HIVER	10h00-12h00 14h00-16h00	/
ETE	10h00-12h00 13h30-17h00	10h30-12h30 13h00-17h00

- Un soutien forfaitaire de 21 € par jour de présence en déchèterie, une journée équivalant entre 5h30 et 6h00 de présence l'été
- Un soutien forfaitaire de 10,5 € par 1/2 jour de présence en déchèterie, une 1/2 journée équivalant à 4h00 de présence l'hiver
- Animations : le SMICTOM soutiendra la réalisation d'une animation en déchèterie pendant la SERD 2021 et d'une animation en partenariat avec la CCRC, lors d'une date à déterminer, à la Filature, dans le cadre du programme d'animations 2021 soit 800 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de collecte des objets par ACE,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec ACE,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIRSCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 23 Décembre 2020

21 Décembre 2020